



**Le recteur de la région académique Nouvelle-Aquitaine
Recteur de l'académie de Bordeaux
Chancelier des universités**

Vu les articles L.822-1 à L.822-5 et R.822-9 à R.822-21 du code de l'Education,

Vu le décret n° 2021-90 du 29 janvier 2021 relatif aux élections des représentants des étudiants aux conseils d'administration du Centre national des œuvres universitaires et scolaires et des centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires ainsi qu'à la prorogation des mandats des membres de ces conseils ;

Vu le décret n° 2021-457 du 15 avril 2021 relatif aux élections des représentants des étudiants au conseil d'administration des centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires et aux dispositions pouvant être prises par les recteurs de région académique en cas de difficulté grave rencontrée dans le fonctionnement du conseil d'administration d'un centre régional ;

Vu l'arrêté du 13 novembre 2023 relatif à l'élection des représentants des étudiants aux conseils d'administration des centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires ;

Vu l'arrêté réctoral du 9 février 2024 portant proclamation des résultats des élections des représentants étudiants au conseil d'administration du CROUS de Poitiers (scrutin du 6 au 8 février 2024) ;

Vu les propositions des organisations syndicales représentatives ;

Vu les propositions des représentants étudiants titulaires siégeant au conseil d'administration du CROUS de Poitiers ;

Vu la délibération n° 2021-2094.CP du 13 décembre 2021 du conseil régional de Nouvelle-Aquitaine désignant ses représentants au conseil d'administration du CROUS de Poitiers ;

ARRETE

Article premier : le conseil d'administration du Centre régional des œuvres universitaires et scolaires (CROUS) de Poitiers est composé comme suit :

- a) Représentants de l'Etat choisis au sein des administrations régionales intéressées par les activités des centres régionaux nommés par le préfet de région conformément à l'article R822-10 a) du code de l'éducation (6 titulaires – 6 suppléants)**

- b) Représentants élus des étudiants (7 titulaires – 7 suppléants)**

Mme. Lou JEZEQUEL, BOUGE TON CROUS Suppléante, Mme Lucie MORISSET, BOUGE TON CROUS avec l'AFEP et tes assos étudiantes

M. Romain FAYETTE, BOUGE TON CROUS avec l'AFEP et tes assos étudiantes	Suppléante, Mme Lucie Anne BATY, BOUGE TON CROUS avec l'AFEP et tes assos étudiantes
Mme. Roxane CROIZE-SANZEE, BOUGE TON CROUS avec l'AFEP et tes assos étudiantes	Suppléant, M. Alexis SEGUIN, BOUGE TON CROUS avec l'AFEP et tes assos étudiantes
M. Tom BERTIN, BOUGE TON CROUS avec l'AFEP et tes assos étudiantes	Suppléant, M. Dorian TRIPONEL, BOUGE TON CROUS avec l'AFEP et tes assos étudiantes
M. Yann DUBOIS, Vote UNEF et assos : face à Macron qui nous précarise : pour 1200€ par mois, le retour du repas à 1€, et des logements pour tout.te.s !	Suppléante, Mme Mathilde GEOFFROY, Vote UNEF et assos : face à Macron qui nous précarise : pour 1200€ par mois, le retour du repas à 1€, et des logements pour tout.te.s !
M. Lucas MEUNIER, UNI pour ta bourse, tes repas, ton logement et la défense de nos prépas, IUT, BTS et grandes écoles	Suppléante, Mme Anaïs LUSSON, UNI pour ta bourse, tes repas, ton logement et la défense de nos prépas, IUT, BTS et grandes écoles
M. Alexandre JAUD, Union étudiante pour un CROUS social, écologique et solidaire !	Suppléante, Mme Emma DELCUZE, Union étudiante pour un CROUS social, écologique et solidaire !

c) Représentants du personnel (3 titulaires – 3 suppléants)

Mme Claire DAILL, UNSA/ SNPTES	Suppléant, M. Philippe DE FREITAS, UNSA/SNPTES
M. Stéphane PAPON, UNSA/SNPTES	Suppléante Mme Laurence MECHAIN, UNSA/SNPTES
Mme Christèle COUVRAT, FO ESR	Suppléant, M. JONQUET Damien, FO ESR

d) Représentants des établissements d'enseignement supérieur (2 titulaires – 2 suppléants)

Mme Virginie LAVAL, Présidente de l'université de Poitiers	Suppléante, Mme Sybille LAJUS, Vice-présidente Culture, sport et vie étudiante de l'université de Poitiers
M. Stéphane MANSON, Vice-président formation et vie universitaire de La Rochelle université	Suppléant, Mme Evelyne CHEREL-RIQUIER, Vice-présidente en charge de la qualité de vie au travail, de l'égalité et de lutte contre les VSS de La Rochelle université

e) Représentant de la Région Nouvelle-Aquitaine (1 titulaire – 1 suppléant)

M. Benoit TIRANT, Conseiller régional	Madame Reine Marie WASZAK, Conseillère régionale
---------------------------------------	--

f) Représentants des communes et des établissements publics de coopération intercommunale (3 titulaires – 3 suppléants)

M. Kentin PLINGUET,

Adjoint au Maire de Poitiers délégué à la jeunesse,
insertion et vie étudiante

M. Didier LONGUEVILLE,

Conseiller municipal à la
Ville de Poitiers

M. Jean-Marc SOUBESTE,

Conseiller communautaire à la communauté
d'agglomération de la Rochelle,

Mme Jocelyne ROCHETEAU,

Conseillère communautaire à la communauté
d'agglomération de la Rochelle

g) Personnalités désignées en raison de leurs compétences (4) :

- M. Majdi KHOUDEIR, Directeur de l'ISAE-ENSMA
- Mme Delphine PIONNER, Cheffe de division à l'organisation scolaire (DOS) au Rectorat de Poitiers

Sur proposition des organisations étudiantes :

- Mme Coralie BREUILLE-JEAN, Adjointe aux solidarités et à l'action sociale à la mairie de Poitiers
- M. Laurent LUCAUD, Conseiller municipale déléguée à la lutte contre l'habitat insalubre à la mairie de Poitiers.

Article 2 : La Directrice générale du CROUS de Poitiers est chargée de l'exécution du présent arrêté.

A Bordeaux, le 25 novembre 2025

pour le Recteur de la Région académique Nouvelle-Aquitaine
et par délégation
Le Recteur délégué à l'Enseignement supérieur
à la Recherche et à l'Innovation

Emmanuel ROUX

